



## **HERBICYCLAGE ET FEUILLYCLAGE**

### **Adoptez ces pratiques écologiques simples et efficaces cet été!**

**Saint-Basile-le-Grand, le 8 avril 2021** – Encore cet été, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite encourager ses citoyens à pratiquer deux principes fondamentaux de la gestion environnementale des pelouses, soit l'herbicyclage et le feuillicyclage. En laissant le gazon et les feuilles déchiquetées sur le sol après la tonte, et ce sur une base régulière, il est possible d'observer de nombreux avantages, autant au niveau environnemental qu'écologique.

En effet, si la coupe est pratiquée de façon régulière, la santé de la pelouse sera naturellement améliorée. Les résidus de tonte de gazon et de feuilles, composés à 80 % d'eau, étancheront une bonne partie de la soif de votre pelouse. En laissant l'herbe coupée et les feuilles déchiquetées se décomposer naturellement sur le sol, jusqu'à 30 % des besoins en engrais de votre pelouse seront comblés, aidant grandement à sa santé. Il est aussi possible d'utiliser les feuilles mortes comme paillis, ce qui retiendra l'humidité et enrichira le sol au pied de vos arbres et arbustes. Cette pratique prévient également l'apparition d'insectes, de mauvaises herbes et de maladies.

De plus, lorsqu'ils se retrouvent dans des décharges, les déchets organiques comme le gazon et les résidus de jardinage se décomposent sans oxygène et produisent alors du méthane, un gaz à effet de serre contribuant au réchauffement de la planète. En adoptant ces pratiques écologiques, il est possible d'éviter cette pollution de l'air.

La tondeuse idéale pour cette façon de faire doit être munie d'une lame déchiqueteuse. Si la vôtre n'en a pas, vous pouvez maintenir la sortie latérale ouverte. La hauteur de tonte recommandée est de 7,5 à 8 cm, sauf pour la première et la dernière tonte de la saison où la hauteur doit être à 5 cm.

#### **RAPPEL - Collectes de feuilles et branches**

En 2021, huit dates de collectes de feuilles et de branches sont offertes aux Grandbasilois, soit les mercredis 21 avril, les 5 et 19 mai, puis cinq autres mercredis en octobre et en novembre. Les matières acceptées sont les branches de toutes essences d'arbres d'un diamètre inférieur à 2,5 cm (1 po) et dont la longueur n'excède pas 1,2 m (4 pi) ainsi que les feuilles d'arbres. Pour connaître tous les détails sur ces collectes, dont les consignes, les contenants admissibles et les matières non ramassées, visitez le [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri).

Source : Annabel Rousseau, agente de communications  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8111 | [a.rousseau@villesblg.ca](mailto:a.rousseau@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)